

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 19 JANVIER 2026

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M. Pierre-Marc Boulianne
 M. Paul Choquette
 M^{me} Valérie Dufour
 M. Guillaume Lavoie
 M. Philippe Roy

ABSENCES : M. Guy Brisson

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2026-01-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- C. Adoption de l'ordre du jour ;**
- D. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 décembre 2025, 19 h ;**

E. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, 17 h 15 ;

F. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, 17 h 20 ;

G. Acceptation des comptes à payer pour le mois de décembre 2025 ;

H. État de la situation financière au 31 décembre 2025 ;

I. Correspondance :

- a) Correspondance de M^e Sylvain Lepage, avocat et directeur général de la Fédération Québécoise des municipalités du Québec concernant la FQM comme Le porte-parole des régions ;
- b) Correspondance de M^{me} Elen Paradis, directrice régionale du ministère de l'Environnement relativement à la réduction de phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique ;
- c) Correspondance du président M. Serge Deschênes, de Développement de Sacré-Cœur concernant un avis de convocation de l'assemblée générale annuelle ;
- d) Correspondance de M^{me} Marie-Ève Fillion, conseillère politique du cabinet de la ministre du Sport, Loisir et du Plein air relativement à l'annonce des dates de la tournée d'information du Programme PAFIRSPA ;
- e) Correspondance de la MRC Haute-Côte-Nord relativement au volet 5 - Commerces de proximité du FRR et déjeuner-conférence de la Chambre de commerce HCN ;
- f) Correspondance de M^{me} Karine Hovington relativement à une invitation à soutenir la modernisation de l'Hôpital de Sept-Îles ;
- g) Correspondance de M^{me} Marylise Hovinston concernant une demande pour une piste de ski de fond à Sacré-Cœur ;
- h) Correspondance de M^{me} Sarah Côté, membre du comité organisateur de la Traversée du lac Gobeil relativement au retour de la Traversée du lac Gobeil ;
- i) Correspondance de M^{me} Élise Guignard, directrice générale de la MRC Haute-Côte-Nord concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie – révision ;
- j) Correspondance du ministère de la Sécurité publique (MSP) concernant la mise en ligne du nouveau Portail des données en sécurité incendie et télécommunication d'urgence prévue pour le 1^{er} février 2026 ;
- k) Correspondance de M^{me} Andréanne Jean, conseillère relation avec le milieu d'Hydro-Québec relativement au projet de construction de deux nouveaux postes en Haute-Côte-Nord ;
- l) Correspondance du Sergent Maxim Gélneau, responsable du poste de Tadoussac - Sureté du Québec concernant son engagement à offrir des services qui répondent aux attentes évolutives de la population ;
- m) Correspondance de M^{me} Julie Dubé, cheffe Affaires régionale d'Hydro-Québec concernant l'importance de notre rôle et nous assurer leur collaboration ;
- n) Correspondance de M^{me} Nadine McNicoll et M^{me} Mélanie Lavoie relativement au montant amassé pour la fibrose kystique et remerciement ;
- o) Correspondance de M^{me} Marie-Claude Lavoie concernant l'avancé du point de service à Sacré-Cœur ;

- p) Correspondance de M^{me} Josée Mailloux, directrice générale de Centraide Haut-Côte-Nord relativement à une rencontre d'information Service du 211 Côte-Nord ;
- q) Correspondance de M^{me} Mélanie St-Cyr, directrice générale du ministère des Transports concernant la construction d'un pont entre Tadoussac et Baie-Sainte-Maguerite ;
- r) Correspondance de la Chambre de commerce HCN concernant une série de déjeuners-conférences Propulsez votre gestion RH en 2026 ;

J. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités ;

K. Administration générale :

- a) Fonds réservé pour la tenue d'élection ;
- b) Autorisation de l'UMQ de procéder au renouvellement des assurances générales 2026 avec Beneva inc. ;
- c) Renouvellement des assurances responsabilité civile – Assurances générales Assurances automobiles ;
- d) Renouvellement de la police d'assurance accident pour les pompiers volontaires ;
- e) Projet relocalisation point de service du CISSS ;
- f) Dépôt population 2025 ;
- g) Commission municipale du Québec ;
- h) Convention de droit d'usage d'un immeuble ;
- i) Rémunération des élus municipaux ;
- j) Rehaussements du parc informatique + M365 ;
- k) Résolution visant la libération du fonds de garantie en biens du Regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 ;
- l) Résolution visant la libération du fonds de garantie en biens du Regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019 ;
- m) Offre de service et confirmation d'honoraires – Audit des états financiers 2025 et assistance technique 2025 ;
- n) Autorisation de créer un OBNL ;

L. Hygiène du milieu :

- a) Inspection des regards sanitaires et pluviaux ;
- b) Offre de services de Stantec Calibration de la station de pompage d'égout ;
- c) Entretien de la génératrice de la station d'eau potable 2026 ;
- d) Mise à niveau du système de télécommunication de l'alarme incendie de la station d'eau potable ;
- e) Dépôt rapport de réhabilitation des puits ;

M. Transport :

- a) Nomination d'un chemin privé ;
- b) Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – VÉLOCE III Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements – Aide financière 2025-2026 – Rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable ;

- c) Dénéigement d'une voie publique requis par une équipe ambulancière ou un service de sécurité incendie (SS) ;
- d) Demande d'ajout d'un arrêt-stop intersection rue Zacharie et Dufour ;
- e) Ajout de dispositif de détection incendie dans l'édifice municipal ;
- f) Mandat laboratoire travaux rue Gauthier ;

N. Urbanisme :

- a) Dépôt rapport des permis émis en décembre 2025 ;
- b) Dépôt du rapport sommaire des permis émis en 2025 ;
- c) Adhésion à la COMBEQ – Arielle Maltais ;
- d) Projet de Résolution PPCMOI Jennifer Hovington ;
- e) Projet de Résolution PPCMOI Christian Castonguay ;
- f) Projet de Résolution PPCMOI MRLG Deschenes inc. ;

O. Tourisme :

- a) Demande d'agrément pour l'exploitation d'un service d'accueil touristique ;
- b) Candidature Fjord UNESCO ;

P. Culture : (aucun point)

Q. Loisir :

- a) Dépôt rapport – Journée de Noël du 13 décembre 2025 ;
- b) Dépôt de la liste des gagnants du Concours l'Étoile du Fjord ;
- c) Autorisation de dépôt d'une demande au PAFILR ;
- d) Désignation de coadministratrices de la page Facebook « Loisirs HCN » ;
- e) Appel de projets événement régional 2026 ;

R. Santé et bien-être :

- a) Approuvant les prévisions budgétaires 2026 de l'Office municipal d'habitation de Sacré-Cœur ;
- b) Autorisation au comité MADA pour le suivi du Plan d'action ;

S. Incendie :

- a) Dépôt du Rapport des activités du mois de décembre 2025 ;
- b) Autorisation de paiement des deux appareils respiratoires isolants autonomes neufs MSA G1 ainsi que des bouteilles d'air ;
- c) Dépôt du rapport annuel 2025 - Service incendie ;
- d) Autorisation de paiement des uniformes de la préventionniste et des pompiers ;
- e) Ajout de dispositif de détection incendie dans l'édifice municipal ;

T. Embellissement :

- a) Dépôt du dévoilement des résultats de la classification 2025 des Fleurons du Québec ;

U. Demande d'appui et de reconnaissance : (aucun point)

V. Demandes d'aide financière :

- a) Journée internationale des droits des femmes 2026 ;

W. Affaires nouvelles :

- a) _____
b) _____
c) _____

X. Période de questions

Levée de la séance

RÉSOLUTION 2026-01-02

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2026-01-03

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, à 17 h 15, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2026-01-04

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025, à 17 h 20, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2026-01-05

Acceptation des comptes à payer – Décembre 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 9 janvier 2025 totalisant **249 410,91 \$** décrits comme suit :

Paie ment par chè que 8 159,66 \$
Paie ment par dépôt automatique 84 114,24 \$
Paie ment par prélèvement automatique 62 887,65 \$
Paie ment payé 94 249,36 \$

DÉPÔT

État de la situation financière au 31 décembre 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 décembre 2025.

Correspondance :

- a) Correspondance de M^e Sylvain Lepage, avocat et directeur général de la Fédération Québécoise des municipalités du Québec concernant la FQM comme Le porte-parole des régions ;
- b) Correspondance de M^{me} Elen Paradis, directrice régionale du ministère de l'Environnement relativement à la réduction de phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique ;
- c) Correspondance du président M. Serge Deschênes, de Développement de Sacré-Cœur concernant un avis de convocation de l'assemblée générale annuelle ;
- d) Correspondance de M^{me} Marie-Ève Fillion, conseillère politique du cabinet de la ministre du Sport, Loisir et du Plein air relativement à l'annonce des dates de la tournée d'information du Programme PAFIRSPA ;
- e) Correspondance de la MRC Haute-Côte-Nord relativement au volet 5 - Commerces de proximité du FRR et déjeuner-conférence de la Chambre de commerce HCN ;
- f) Correspondance de M^{me} Karine Hovington relativement à une invitation à soutenir la modernisation de l'Hôpital de Sept-Îles ;
- g) Correspondance de M^{me} Marylise Hovinston concernant une demande pour une piste de ski de fond à Sacré-Cœur ;
- h) Correspondance de M^{me} Sarah Côté, membre du comité organisateur de la Traversée du lac Gobeil relativement au retour de la Traversée du lac Gobeil ;
- i) Correspondance de M^{me} Élise Guignard, directrice générale de la MRC Haute-Côte-Nord concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie – révision ;
- j) Correspondance du ministère de la Sécurité publique (MSP) concernant la mise en ligne du nouveau Portail des données en sécurité incendie et télécommunication d'urgence prévue pour le 1^{er} février 2026 ;
- k) Correspondance de M^{me} Andréanne Jean, conseillère relation avec le milieu d'Hydro-Québec relativement au projet de construction de deux nouveaux postes en Haute-Côte-Nord ;
- l) Correspondance du Sergent Maxim Gélineau, responsable du poste de Tadoussac - Sureté du Québec concernant son engagement à offrir des services qui répondent aux attentes évolutives de la population ;
- m) Correspondance de M^{me} Julie Dubé, cheffe Affaires régionale d'Hydro-Québec concernant l'importance de notre rôle et nous assurer leur collaboration ;
- n) Correspondance de M^{me} Nadine McNicoll et M^{me} Mélanie Lavoie relativement au montant amassé pour la fibrose kystique et remerciement ;
- o) Correspondance de M^{me} Marie-Claude Lavoie concernant l'avancé du point de service à Sacré-Cœur ;

- p) Correspondance de M^{me} Josée Mailloux, directrice générale de Centraide Haut-Côte-Nord relativement à une rencontre d'information Service du 211 Côte-Nord ;
- q) Correspondance de M^{me} Mélanie St-Cyr, directrice générale du ministère des Transports concernant la construction d'un pont entre Tadoussac et Baie-Sainte-Maguerite ;
- r) Correspondance de la Chambre de commerce HCN concernant une série de déjeuners-conférences Propulsez votre gestion RH en 2026 ;

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

Le maire, M^{me} Lise Boulianne fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M. Guillaume Lavoie, conseiller, M. Pierre-Marc Boulianne, conseiller, M. Paul J. Choquette et M^{me} Valérie Dufour, conseillère, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

RÉSOLUTION 2026-01-06

Fonds réservé pour la tenue d'élection

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2021-12-448, la Municipalité a, conformément; à l'article w78.1 LERM, constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT QUE ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000, 00 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFPECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000,00 \$ pour l'exercice financier 2026 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

RÉSOLUTION 2026-01-07

Autorisation de l'UMQ de procéder au renouvellement des assurances générales 2026 avec Beneva inc.

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ a vérifié l'opportunité de renouveler ledit contrat des couvertures d'assurances de dommages pour la période du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026 avec Beneva inc.;

CONSIDÉRANT QUE le consultant a jugé que les conditions et les exigences convenues avec Beneva inc étaient acceptables et en a fait la recommandation aux membres du regroupement et à l'UMQ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'UMQ de procéder au renouvellement des assurances dommages pour la période du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026 avec Beneva Inc.

DE VERSER, pour le terme 2025-2026, la prime de la Municipalité de Sacré-Cœur soit de 50 199,95 \$ incluant les taxes à Beneva inc

D'AUTORISER M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

RÉSOLUTION 2026-01-08

Renouvellement des assurances responsabilité civile – Assurances générales Assurances automobiles

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances responsabilité civile – Assurances générales en vigueur par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice de la municipalité de Sacré-Cœur, - Assurances responsabilité civile – Assurances générales Assurances automobiles, assuré auprès de BFL Canada services de risques et assurances inc.;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si ré cité au long;

QUE ce conseil autorise la municipalité de Sacré-Cœur à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès BFL Canada services de risques et assurances inc, pour le renouvellement des assurances automobiles du 31 décembre 2025 au 31 décembre 2026 et l'assurance responsabilité civile– Assurances générales à compter du 1^{er} janvier 2026 au 1^{er} janvier 2027.

c. c. : UMQ et BFL Canada services de risques et assurances inc.; – Assurances

RÉSOLUTION 2026-01-09

Renouvellement de la police d'assurance accident pour les pompiers volontaires

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance accident pour les pompiers volontaires vient à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de renouveler cette police d'assurance afin de protéger nos pompiers;

CONSIDÉRANT QUE notre assureur nous offre cette année un renouvellement automatique et que la prime d'assurance serait identique au terme expirant, soit 1 500 \$ taxe du Québec (9%) = 1 500 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le renouvellement automatique et la prime d'assurance accident pour les pompiers volontaires pour l'année 2026 pour un montant de 1 635,00 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget 2026.

RÉSOLUTION 2026-01-10

Projet relocalisation point de service du CISSS

CONSIDÉRANT QUE le point de service de Sacré-Cœur est localisé dans la municipalité de Tadoussac depuis plusieurs mois puisqu'il est encore en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants du CISSS désirent se relocaliser dans des locaux à Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soumettre une offre au CISSS pour la relocalisation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'effectuer des démarches auprès d'une entreprise afin de déterminer un coût de construction plus précis afin de soumettre une offre au CISSS dont la valeur du mandat est estimée à 1 500,00 \$ taxes non incluses

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général à effectuer des démarches auprès d'une entreprise afin de déterminer un coût de construction plus précis afin de soumettre une offre au CISSS dont la valeur du mandat est estimée à 1 724,63 \$ taxes incluses, le coût étant approprié à même le budget régulier.

DÉPÔT

Dépôt population 2026

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt de la population 2026 sur la MRC de La Haute-Côte-Nord avec comparatif 2025.

RÉSOLUTION 2026-01-11

Commission municipale du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Comité action jeunesse de Sacré-Cœur a demandé à la Commission municipale du Québec une exemption de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE la commission a le 5 janvier 2026 confirmé la reconnaissance d'exemption des taxes foncières au Comité Action Jeunesse de Sacré-Cœur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Sacré-Cœur prend acte de la décision de la Commission municipale du Québec d'accorder la reconnaissance d'exemption des taxes foncières au Comité Action Jeunesse de Sacré-Cœur;

RÉSOLUTION 2026-01-12

Convention de droit d'usage d'un immeuble

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de Sacré-Cœur, que le quai de L'Anse-de-Roche dispose d'un service de restauration pour les employés de la marina, les usagers du quai, les touristes et les citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la convention de droit d'usage avec Gestion France Savard a pris fin le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assume les frais de vidange de la fosse septique ainsi que les frais de cueillette des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'exiger un loyer mensuel lors de l'opération ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lise Boulianne, maire, et monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sacré-Cœur, une convention de droit d'usage d'un immeuble, propriété de la municipalité de Sacré-Cœur, avec madame France Savard jusqu'au 31 décembre 2026.

RÉSOLUTION 2026-01-13

Rémunération des élus municipaux 2026

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a publié, dans la *Gazette officielle du Québec* du 20 décembre 2025, le pourcentage d'indexation et l'avis d'indexation de l'allocation de dépenses des élus municipaux pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage d'indexation, utilisé pour établir le montant mentionné dans le présent avis et correspondant à la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec entre 2023 et 2024, est de 2,34% ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2026, le montant maximal prévu au premier alinéa de l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux est de 20 769 \$ quant au total des allocations de dépenses de tout membre du conseil d'une municipalité.

CONSIDÉRANT QUE tout membre du conseil d'une municipalité reçoit, en plus de toute rémunération fixée, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'augmenter l'allocation des élus de 2.34 % pour l'année 2026 selon l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux et selon le règlement 525 décrétant le traitement des élus municipaux et d'accorder une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération.

Maire

Salaire 2025 :	21 656,76 \$
Dépenses 2025 :	10 828,44 \$
Salaire 2026 :	22 163,52 \$
Dépenses 2026 :	11 081,88 \$

Conseiller

Salaire 2025 :	4 914,24 \$
Dépenses 2025 :	2 457,12 \$
Salaire 2026 :	5 029,20 \$
Dépenses 2026 :	2 514,60 \$

RÉSOLUTION 2026-01-14

Rehaussements du parc informatique + M365

CONSIDÉRANT QUE Windows 10 n'est plus supporté par Windows et qu'il est requis de migrer vers Windows 11 sur les postes informatiques de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE tous les postes informatiques migreront vers la suite office M365;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de gérer les accès de chaque utilisateur aux ordinateurs;

CONSIDÉRANT QUE cinq ordinateurs et deux portables devront être remplacés puisqu'ils ne sont pas assez puissants pour la migration;

CONSIDÉRANT QUE Global ti nous offres leurs services pour le remplacement des ordinateurs, la migration vers Windows 11 et la suite office M365 pour un montant de 15 525,00 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de Global ti pour le remplacement des ordinateurs (5 ordinateurs et 2 portables), la migration vers Windows 11 et la suite office M365 ainsi que le contrôle des accès des ordinateurs pour un montant de 17 849.86 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2026-01-15

**RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE
GARANTIE EN BIENS DU REGROUPEMENT BAS-SAINT-
LAURENT/GASPÉSIE POUR LA
PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2018**

PRÉAMBULE :

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Cœur est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG sous le numéro 242-52-218 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance des biens.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 75 000,00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en biens et que la municipalité de Sacré-Cœur y a investi une quote-part de 2 625 \$ représentant 3.5% de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur AIG touchant ladite police et ledit fonds de garantie en biens ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Cœur confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Cœur demande que le reliquat de 59 752,61 \$ dudit fonds de garantie en biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en biens.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Cœur s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

CONSIDÉRANT que l'assureur AIG pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Cœur s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en biens pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Marc Boulianne, APPUYÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- **QUE** le préambule fasse et fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- **D'AUTORISER** l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

RÉSOLUTION 2026-01-16

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN BIENS DU REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE POUR LA PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG sous le numéro 242-52-218 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance des biens;

CONSIDÉRANT QU'un fonds de garantie d'une valeur de 75 000,00 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en biens et que la municipalité de Sacré-Cœur y a investi une quote-part de 2625,00 \$ représentant 3.5% de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur AIG touchant ladite police et ledit fonds de garantie en biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur demande que le reliquat de 3 237,02 \$ dudit fonds de garantie en biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en biens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur AIG pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur s’engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu’il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en biens pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette, appuyé par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse et fait partie intégrante des présentes comme si récite au long;

D’AUTORISER l’Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

RÉSOLUTION 2026-01-17

Offre de service et confirmation d’honoraires – Audit des états financiers 2026 et assistance technique 2026 - Mallette S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT l’offre de service datée du 24 novembre 2025, de monsieur Denis Tremblay, CPA auditeur associé de Mallette S.E.N.C.R.L. relative à la production des états financiers au 31 décembre 2025 pour un montant total de 23 625 \$ taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT l’offre de service datée du 24 novembre 2025, de monsieur Denis Tremblay, CPA auditeur associé de Mallette S.E.N.C.R.L. relative à l’assistance technique pour le service de la comptabilité de la Municipalité est estimé à 412,50 \$ par mois taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter l’offre de service de monsieur Denis Tremblay, CPA auditeur associé de Mallette S.E.N.C.R.L. pour la production des états financiers 2025 pour un montant total de 27 162,84 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d’accepter l’offre de service technique au montant estimé de 477,73 \$ par mois taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2026-01-18

Autorisation de créer un OBNL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire mettre en place un OBNL afin de participer activement à la vie sociale, charitable, artistique et philanthropique et générer un impact positif et durable sur notre communauté;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser la création de l’OBNL et de fournir l’aide nécessaire à la création de celle-ci et par l’utilisation des locaux, la contribution des frais de créations estimée à environ 200 \$ et d’assurance pour l’année 2026, le coût étant approprié à même le budget régulier.

Hygiène du milieu :

RÉSOLUTION 2026-01-19

Inspection des regards sanitaires et pluviaux

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec prévoit des travaux de resurfaçage de la route 172;

CONSIDÉRANT QUE l’inspection des 57 regards a été réalisée par BPA ;

CONSIDÉRANT QU’une demande a été adressée au MTQ le 17 novembre 2025 afin de réparer les équipements détériorés dans le cadre des travaux prévus;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est disposé à procéder à la réparation des têtes de regards lors de son projet de planage et de couche d’usure dans le secteur urbain de la municipalité pourvu que la municipalité fournisse les matériaux requis au moment des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour l’achat des équipements requis est estimé à 60 000 \$, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le directeur général à demander un appel d’offres pour la fourniture de ces matériaux.

RÉSOLUTION 2026-01-20

Offre de services de Stantec Calibration de la station de pompage d’égout

CONSIDÉRANT QUE la station de pompage d’égout doit être calibrée chaque année afin de répondre aux exigences du MELCC;

CONSIDÉRANT QUE lorsque nous calibrons la station à l’interne, nous obtenons des données différentes et trop importantes pour modifier les paramètres de la station;

CONSIDÉRANT QUE Stantec nous propose leurs services afin de calibrer la station pour l’année 2026 au montant de 3 166 \$, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’accepter l’offre de services de Stantec pour la calibration de la station de pompage d’égout pour un montant de 3 640,11 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget 2026.

RÉSOLUTION 2026-01-21

Entretien annuel de la génératrice de la station d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la génératrice a besoin d'un entretien annuel complet afin de garantir son bon fonctionnement lors de panne de courant ;

CONSIDÉRANT QUE Centre du moteur Saguenay ltée nous proposent leurs services pour la maintenance annuelle et diagnostique du moteur au montant de 2535,69 \$ plus taxes, pièces et main-d'œuvre incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat à Centre du moteur Saguenay ltée pour la maintenance annuelle au montant de 2 916,55 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2026.

Résolution 2026-01-22

Mise à niveau du système de télécommunication de l'alarme incendie de la station d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE le système de télécommunication de l'alarme incendie de la station d'eau potable n'est plus opérationnel;

CONSIDÉRANT l'offre de service #13337-V6 de M. Maxime Tremblay, conseiller chez Sécuor, suite à l'inspection et la certification annuelle 2025 de la station d'eau potable; nous offre leur service pour la mise à niveau du système de télécommunication de la station d'eau potable au montant de 1 387,54 \$ taxes non incluses, et un contrat de télésurveillance mensuelle au montant de 35,98 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de M. Maxime Tremblay, conseiller chez Sécuor au montant de 1595,33 \$ taxes incluses, la mise à niveau du système de télécommunication de la station d'eau potable et un contrat de télésurveillance mensuelle au montant de 41,37 \$ taxes incluses: le coût étant approprié à même le budget régulier 2026;

DÉPÔT

Dépôt du rapport de réhabilitation des puits PW-1, PW-2 et PW-3 réalisée par la firme Englobe en 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport de réhabilitation des puits PW-1, PW-2 et PW-3 ;

Transport :

RÉSOLUTION 2026-01-23

Nomination d'un chemin privé

CONSIDÉRANT QU'un nouveau chemin privé (Chemin du Fjord) vient d'être créé sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est requis que ce chemin ait une nomination afin qu'une numérotation civique puisse être accordée aux bâtiments riverains ;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'urgence et pour des fins de sécurité, il est requis que chaque bâtiment soit identifié par une numérotation civique adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur de concert avec le propriétaire de l'assiette du chemin privé juge opportun de procéder à la nomination de ce chemin ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette à l'unanimité des conseillers présents que la demande soit faite d'officialiser le nom du chemin privé (Chemin du Fjord) auprès de la Commission de toponymie du Québec.

RÉSOLUTION 2026-01-24

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – VÉLOCE III Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements – Aide financière 2025-2026 – Rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) ;

CONSIDÉRANT QUE seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE seul les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 1er avril 2025 au 31 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doivent comprendre :

- Les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- Des photos des travaux réalisés;
- le résultat quant aux indicateurs suivants :
 - Nombre de kilomètres par type de voies cyclables et de sentier polyvalents réalisés (volet 1);
 - Nombre d'ouvrage d'art, de structures ou de ponts construits et la longueur de ceux-ci (volet 1);
 - Nombre de cases de vélos de stationnements pour vélos (volet 1);
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie appuyée par M^{me} Valérie Dufour, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liés en travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Jeannot Lepage, directeur général est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLUTION 2026-01-25

Déneigement d'une voie publique requis par une équipe ambulancière ou un service de sécurité incendie (SSI)

CONSIDÉRANT QUE la CAUREQ nous informe que la période hivernale arrive à grands pas et que cette saison de l'année confronte régulièrement nos territoires à des conditions climatiques périlleuses;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces dernières, le volume des appels 9-1-1 acheminés à la centrale par la population est généralement rehaussé;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la CAUREQ sollicite les municipalités et les MRC afin que ces dernières lui acheminent un numéro d'urgence 7 jours sur 7 / 24 heures pour leur territoire auquel le centre pourra adresser toute demande de déneigement urgente en provenance d'une équipe ambulancière ou d'un service de sécurité incendie (SSI) afin que celle-ci puisse être dirigée à l'entrepreneur désigné;

CONSIDÉRANT QU'advenant que notre municipalité/MRC ne transmette pas de numéro d'urgence 7 jours sur 7 / 24 heures, que le numéro soit erroné, invalide ou dont il ne permet pas d'obtenir une réponse verbale :

- Lors d'une demande en provenance d'une équipe ambulancière : le CAUREQ déploiera le traîneau d'évacuation du SSI qui dessert votre territoire. Il pourrait également, à la demande de l'équipe et à la suite de son analyse terrain, effectuer les démarches qui lui sont proposées.
- Lors d'une demande en provenance d'un SSI : le CAUREQ effectuera les démarches qui lui sont demandées par le SSI.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les personnes identifiées pour répondre aux urgences 24/24 heures 7 jours sur 7 sont :

M. Jeannot Lepage, directeur général au 581-623-9929

M. Jimmy Jacques directeur du service technique au 418-719-4506

RÉSOLUTION 2026-01-26

Demande d'ajout d'un arrêt-stop intersection rue Zacharie et Dufour

CONSIDÉRANT QUE madame Annick Lamontagne, résidante au 53 rue Dufour, demande au conseil municipal l'ajout d'un arrêt-stop sur la rue Zacharie, puisque les véhicules qui empruntent la rue Dufour arrivent rapidement et ceci occasionne des risques d'accident lors de la sortie des véhicules des cours privés;

CONSIDÉRANT QU'il existe un arrêt-stop sur la rue Dufour et aucun sur la rue Zacharie;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de cette rue est à angle et que la visibilité est réduite lors de la sortie de la rue Dufour;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un panneau ARRÊT-STOP repose sur des critères de sécurité et de visibilité, notamment la fréquence des accidents, le manque de visibilité, et le besoin de réguler le trafic à une intersection où aucun véhicule n'a la priorité absolue, obligeant tous les usagers à marquer l'arrêt;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de procéder à l'installation de deux arrêts-stops sur la rue Zacharie à l'entrée et à la sortie de la rue;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'installation de deux arrêts-stop sur la rue Zacharie à l'intersection des rues Zacharie et Dufour.

Résolution 2026-01-27

Ajout de dispositif de détection incendie dans l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE suite aux recommandations faites au rapport d'inspection annuel 2025 de l'édifice municipal ;

CONSIDÉRANT l'offre de service #13918-V2 de M. Maxime Tremblay, conseiller chez Sécuror, nous offre leur service pour l'ajout des dispositifs recommander lors de l'inspection de l'édifice municipal au montant de 1 723,33 \$ taxes non incluses;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de M. Maxime Tremblay, conseiller chez Sécuror au montant de 2 004,40 \$ taxes incluses, pour l'ajout des dispositifs recommandé lors de l'inspection de l'édifice municipal: le coût étant approprié à même le budget régulier 2026;

RÉSOLUTION 2026-01-28

Mandat laboratoire travaux rue Gauthier

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'extension de la rue Gauthier devront débuter au printemps 2026;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à l'étude géotechnique exigée par la nouvelle réglementation provinciale, il est possible de prolonger la rue Gauthier tel que proposé mais avec certaines obligations lors de la construction;

CONSIDÉRANT QUE le laboratoire Englobe nous offre leur service pour un montant de 20 477,40 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur accepte l'offre de service du laboratoire Englobe au montant de 23 543,89 \$, taxes incluses pour les travaux de laboratoire ; le coût étant approprié à même le règlement 633.

Urbanisme :

DÉPÔT

Dépôt du rapport annuel 2025 - Service incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport annuel 2025 - Service incendie.

DÉPÔT

Dépôt du rapport sommaire des permis émis en 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport rapport sommaire des permis émis en 2025.

RÉSOLUTION 2026-01-29

Adhésion à la COMBEQ – Arielle Maltais

CONSIDÉRANT QUE madame Arielle Maltais désire devenir membre de la COMBEQ afin de bénéficier des prix réduits pour les formations;

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le renouvellement de l'adhésion 2026 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 436,91 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2026.

RÉSOLUTION 2026-01-30

**Projet de résolution demande PPCMOI de M^{me} Jennifer Hovington
2025-012**

CONSIDÉRANT QUE madame Jennifer Hovington a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin d'intégrer l'usage (Hc) bifamilial isolé sur le lot 6 709 722 ;

CONSIDÉRANT QUE des préjudices sérieux pourraient être causés au propriétaire s'il devait se conformer à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE d'ajouter l'usage (Hc) bifamilial isolé pourrait favoriser le développement du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande cette demande ;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption du projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du-Saguenay doit, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aucune personne ne s'est manifestée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le projet de résolution de la demande numéro 2025-012 de madame Jennifer Gauthier aux fins d'intégrer la classe d'usage l'usage (Hc) bifamilial isolé sur le lot 6 709 722

RÉSOLUTION 2026-01-31

Projet de résolution demande PPCMOI de M. Christian Castonguay 2026-001

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Castonguay a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin d'intégrer l'usage (Hc) bifamilial isolé sur le lot 6 681 626 ;

CONSIDÉRANT QUE des préjudices sérieux pourraient être causés au propriétaire s'il devait se conformer à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE d'ajouter l'usage (Hc) bifamilial isolé pourrait favoriser le développement du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande cette demande ;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption du projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du-Saguenay doit, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aucune personne ne s'est manifestée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser par projet de résolution la demande numéro 2026-001 de M. Christian Castonguay aux fins d'intégrer la classe d'usage l'usage (Hc) bifamilial isolé sur le lot 6 681 626.

RÉSOLUTION 2026-01-32

Projet de résolution demande PPCMOI de M.R.L.G Deschênes inc. 2025-013

CONSIDÉRANT QUE M.R.L.G. DESCHENES INC. a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin d'intégrer l'usage 'Entreposage de type B' le lot 4 709 783 dans la zone 18 h ;

CONSIDÉRANT QUE des préjudices sérieux pourraient être causés au propriétaire s'il devait se conformer à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 709 783 sert exclusivement à l'entreposage de marchandise depuis plusieurs années et fait partie du complexe commercial de M.R.L.G. DESCHENES INC ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande cette demande ;

CONSIDÉRANT QU'après l'adoption du projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du-Saguenay doit, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et aucune personne ne s'est manifestée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le projet de résolution de la demande numéro 2025-013 de M.R.L.G Deschenes inc., aux fins d'intégrer la classe d'usage 'Entreposage de type B' le lot 4 709 783 dans la zone 18 h ;

Culture : (aucun point)

Tourisme :

RÉSOLUTION 2026-01-33

Demande d'agrément pour l'exploitation d'un service d'accueil et de renseignement touristique à Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur constitue une porte d'entrée et de sortie stratégique entre deux régions touristiques distinctes, accueillant un important flux de visiteurs annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est actuellement pas adéquatement desservie par la Maison du tourisme, ce qui limite la qualité, la disponibilité et la pertinence de l'information offerte aux visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité choisit, en conséquence, de ne plus être desservie par la Maison du tourisme et souhaite assurer elle-même la diffusion d'une information touristique adaptée à sa réalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Côte-Nord est principalement desservie par la route 138, alors que Sacré-Cœur est situé sur la route 172 menant au Saguenay, et que les visiteurs sont principalement orientés vers la 138 au lieu d'être dirigés vers Sacré-Cœur, réduisant ainsi la visibilité touristique de notre territoire.

CONSIDÉRANT QUE nul ne peut mieux représenter le village que Sacré-Cœur lui-même, notamment en ce qui concerne la mise en valeur de ses attraits, de ses entreprises locales et de son identité territoriale ;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation d'un service d'accueil et de renseignement touristique permettrait d'améliorer l'expérience des visiteurs, de renforcer la visibilité des entreprises locales et de soutenir le développement économique du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir l'agrément officiel requis pour exploiter un tel service conformément aux normes et exigences du ministère du Tourisme ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur autorise, monsieur Jeannot Lepage à déposer, au nom de la municipalité, une demande d'agrément pour l'exploitation d'un service d'accueil et de renseignement touristique sur le territoire de Sacré-Cœur ainsi que tout document pertinent à la demande.

QUE la Municipalité confirme son intention d'opérer un service d'accueil et de renseignement touristique pour la saison touristique de 2026 et de se conformer à l'ensemble des critères exigés pour l'obtention et le maintien de l'agrément.

RÉSOLUTION 2026-01-34

Candidature Fjord UNESCO

CONSIDÉRANT QUE la mise en candidature du fjord a déjà été entreprise lors de la dernière ouverture de la liste indicative en 2017;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque c'est l'île d'Anticosti qui a été retenue;

CONSIDÉRANT QU'il existe un intérêt pour déposer la candidature du Fjord lors de la prochaine ouverture de la liste indicative du Canada prévue pour 2027-2028;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation sur la navigation durable au Saguenay propose un sondage sur les propositions suivantes :

- Que la Table de concertation sur la navigation durable au Saguenay appuie la candidature du fjord du Saguenay au Patrimoine mondial de l'UNESCO;
- Que la coordination de la Table de concertation sur la navigation durable au Saguenay mette en relation toutes les organisations intéressées dans la démarche de mise en candidature du fjord du Saguenay au Patrimoine mondial de l'UNESCO;
- Que les rencontres régulières de la Table de concertation sur la navigation durable au Saguenay soient une tribune pour tenir informés les membres des avancées de la démarche d'inscription du fjord du Saguenay au Patrimoine mondial de l'UNESCO;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur est invitée à participer à ce sondage;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Sacré-Cœur complète le sondage et propose

- Que la Table de concertation sur la navigation durable au Saguenay appuie la candidature du fjord du Saguenay au Patrimoine mondial de l'UNESCO;

- Que la coordination de la Table de concertation sur la navigation durable au Saguenay mette en relation toutes les organisations intéressées dans la démarche de mise en candidature du fjord du Saguenay au Patrimoine mondial de l'UNESCO;
- Que les rencontres régulières de la Table de concertation sur la navigation durable au Saguenay soient une tribune pour tenir informés les membres des avancées de la démarche d'inscription du fjord du Saguenay au Patrimoine mondial de l'UNESCO;

Loisir :

DÉPÔT

Dépôt Rapport – Journée de Noël du 13 décembre 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt rapport – Journée de Noël du 13 décembre 2025.

DÉPÔT

Dépôt de la liste des gagnants du Concours *Une nouvelle étoile du Fjord*

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés de la liste des gagnants du Concours l'Étoile du Fjord.

Les gagnants du concours pour 2025 sont :

M^{me} Gina Dufour
M^{me} Linda Gauvin
M^{me} Sylvie Hovington
Mme Émilie Bouchard
M. Jean-Noël Deschênes

Chaque gagnant a reçu un chèque cadeau de 50,00 \$

RÉSOLUTION 2026-01-35

Autorisation de dépôt d'une demande au PAFILR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir à la population une programmation d'activités sportives et de plein air dans le cadre de la semaine de relâche du **2 au 6 mars**;

CONSIDÉRANT QUE ces activités visent à promouvoir les saines habitudes de vie, l'activité physique et la participation citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) permet de soutenir financièrement ce type d'initiative;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur autorise, M^{me} Annie Manning, agente de développement communautaire, culture, loisir et tourisme, à déposer une demande d'aide financière au Programme d'assistance

financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air.

D'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier, à signer tout document requis pour la présentation et la gestion de cette demande.

RÉSOLUTION 2026-01-36

Désignation de coadministratrices de la page Facebook « Loisirs HCN »

CONSIDÉRANT QU'une personne doit être désignée par la Municipalité pour assurer la Cogestion de la page Facebook « Loisirs HCN » avec les autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Table intermunicipale du loisir de La Haute-Côte-Nord souhaitent centraliser les annonces d'activités à portée régionale en un point de diffusion gérée conjointement;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M^{me} Annie Manning, à titre de coadministratrice principale ainsi que M^{me} Christine Dion, à titre de coadministratrice secondaire de la page Facebook « Loisirs HCN », et de leur confier la responsabilité de centraliser les annonces d'activités régionales au sein de ce point de diffusion conjoint, afin d'y publier :

- Les annonces d'activités de la municipalité ;
- Les annonces des organismes à but non lucratif du territoire, ayant une portée régionale, conformément aux règles établies par le comité du loisir culturel de la Table intermunicipale du développement culturel.

Il est également résolu d'abroger la résolution numéro 2025-02-59.

RÉSOLUTION 2026-01-37

Appel de projets événement régional 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite souligner la Fête nationale 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'un appel à projets est disponibles pour les célébrations locale et régionale de la fête nationale ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M^{me} Annie Manning, agente de développement communautaire, culture, loisir et tourisme de déposer une demande pour les célébrations du 24 juin 2026.

QUE monsieur Jeannot Lepage soit autorisé à signer les documents requis à l'appel de projets.

Santé et bien-être :

RÉSOLUTION 2026-01-38

Approuvant les prévisions budgétaires 2026 de l'Office municipal d'habitation de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANTE QUE la Société d'Habitation du Québec a approuvé en date du 26 novembre 2025 les prévisions budgétaires 2026 de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANTE QUE les prévisions budgétaires 2026 font état de revenus de 122 017 \$ et des dépenses de 302 538 \$ pour un déficit à répartir de 180 521 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les prévisions budgétaires 2026 de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur dont la participation de la Municipalité de Sacré-Cœur s'établit à la somme de 18 052 \$.

RÉSOLUTION 2026-01-39

Autorisation au comité MADA pour le suivi du Plan d'action

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a adopté une Politique MADA et un Plan d'action visant à améliorer la qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le comité MADA est déjà en place et souhaite poursuivre son implication;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du Plan d'action nécessite un suivi structuré et continu;

IL EST PROPOSÉ par M. Paul J. Choquette et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sacré-Cœur autorise le comité MADA à assurer le suivi du Plan d'action MADA et à exercer le mandat suivant : suivre et soutenir la réalisation des actions tout au long du processus de mise en œuvre, incluant l'accompagnement de la Municipalité dans la réalisation des actions prévues.

DE confirmer la composition du comité, soit :

- Paul J. Choquette, conseiller municipal
- Marie-André Gauthier, présidente du Comité des bénévoles
- Hélène Tremblay, citoyenne
- Renée Fortin, citoyenne
- Claude Deschênes, citoyen
- Annie Manning

Incendie :

DÉPÔT

Dépôt du rapport d'activité du mois de décembre en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de décembre 2025.

RÉSOLUTION 2026-01-40

Autorisation de paiement des deux appareils respiratoires isolants autonomes neufs MSA G1 ainsi que des bouteilles d'air

CONSIDÉRANT QUE nos appareils respiratoires commandés sont arrivés ;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2026 prévoit l'achat de deux (2) APRIA pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE Protection incendie CFS ltée a présenté une offre de service au montant de 27 390,83 \$ taxes non incluses et le transport au montant de 338,62 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de deux (2) appareils respiratoires isolants autonomes neufs MSA G1, des bouteilles d'air, le transport inclus pour un montant total de 31 881,93 \$ taxes incluses.

DÉPÔT

Dépôt du rapport annuel 2025 - Service incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport annuel 2025 - Service incendie.

RÉSOLUTION 2026-01-41

Autorisation de paiement des uniformes de la préventionniste et des pompiers

CONSIDÉRANT QUE les uniformes des pompiers n'ont pas été renouvelés depuis plusieurs années

CONSIDÉRANT QUE les uniformes de certains pompiers ne leur sont plus adaptés ;

CONSIDÉRANT QUE les uniformes des pompiers et de la préventionniste ont été prévus dans le budget

CONSIDÉRANT QUE Distribution Michel Fillion nous offre une soumission pour un montant total de 865,60 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des uniformes des pompiers et de la préventionniste au coût de 995,24 \$ taxes incluses.

Embellissement :

DÉPÔT

Dépôt du dévoilement des résultats de la classification 2025 des Fleurons du Québec

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du dévoilement des résultats de la classification 2025 des Fleurons du Québec.

Demande d'appui (aucun point)

Demande d'aide financière :

RÉSOLUTION 2026-01-42

Journée internationale des femmes 2026

CONSIDÉRANT QUE l'Alliance des femmes de Sacré-Cœur désire organiser des activités dans le cadre de la Journée internationale des femmes 2026;

CONSIDÉRANT QU'un souper spectacle intitulé *Génération deboutte!* qui se tiendra à la salle municipale le vendredi 6 mars prochain;

CONSIDÉRANT QU'une participation financière d'un montant de 500,00 \$ permettrait de payer une partie des frais reliés à la soirée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une aide financière d'un montant d'environ 350 \$ équivalant la salle en commandite dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes 2026.

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION 2026-01-43

Demande partenariat et de soutien financier - Festival du fjord

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Fjord sollicite la collaboration de la Municipalité de Sacré-Cœur afin de consolider le soutien aux activités culturelles et communautaires du festival ;

CONSIDÉRANT QUE le festival demande un partenariat financier de 5 000 \$ versé comme fonds de fonctionnement, afin de soutenir la planification, la logistique et la pérennité de l'évènement ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Pierre-Marc Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un soutien financier d'un montant de 5 000,00 \$ afin de soutenir la planification, la logistique et la pérennité de l'évènement ;

QUE le Festival du Fjord s’engage à assurer une bonne visibilité de la
Municipalité dans leurs communications publicitaires.

RÉSOLUTION 2026-01-44

Levée de la séance

Il est proposé par M^{me} Valérie Dufour, que la séance soit levée à 20 h 20.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire